



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 6 mai 2025 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - René Castonguay
Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault
Siège #3 - Pierre Lizotte
Siège #4 - Marc-André Dufour
Siège #5 - Denis Boies
Siège #6 - Alain Bois

Tous formants quorum sous la présidence de M. Normand Dubé, maire.
Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte.

2025-05-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et de laisser le point 9. Varia ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025
- 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2025
- 6 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 7 - COMPTES RENDUS
 - 7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 7.2 - SERVICE INCENDIE
 - 7.3 - SERVICE DES LOISIRS
 - 7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES
 - 7.5 - COMITÉ D'AUDIT
 - 7.6 - ORH
- 8 - AFFAIRES COURANTES
 - 8.1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2002 CONCERNANT LA CIRCULATION
 - 8.2 - DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES
 - 8.3 - RAPPORT DE VISITE PRÉVENTIVE DES INSTALLATIONS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
 - 8.4 - RECHERCHE DE FUITES D'EAU - RÉSEAU D'AQUEDUC
 - 8.5 - ACHAT D'UN SECOND AFFICHEUR DE VITESSE NUMÉRIQUE
- 9 - VARIA
 - 9.1 - PÉTITION POUR ASPHALTER LE 4E RANG EST
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-02

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-03

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 avril 2025, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2025-05-04

5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2025

Il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois d'avril 2025 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2025, pour les montants suivants, savoir :

- Comptes payés au cours du mois d'avril 2025: 41 287.11\$
- Comptes à payer pour le mois de mai 2025: 67 828.98\$
- Total des salaires pour le mois d'avril 2025: 14 652.57\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois d'avril 2025 et ceux à payer pour le mois de mai 2025 ont été vérifiés par le Comité d'audit, le 6 mai 2025.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de mai 2025.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière

6 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

7 - COMPTES RENDUS

7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les ponceaux à installer cet été sont commandés, ceux de la route Harton, ceux du 4e rang Est et celui de la route à Bédard.
Pavage Francoeur va venir estimer le pavage du bureau municipal, celui de la route de l'Église sur environ cent (100) mètres, à vérifier si les deux côtés de la route doivent être fait pour assurer la durabilité des travaux, le centre des voies qui se trouve creusé sur le 4e rang Ouest ainsi qu'un trou sur la rue Principale, face à l'entrée du cimetière. Aussi, le rapiéçage du tronçon face à la Ferme Claude et Richard Pelletier, le tout à la charge des propriétaires.

Des travaux de recherche de fuites sur le réseau de distribution principale sont à prévoir, une résolution à cet effet à même ce

procès-verbal est inscrite et le lavage des bassins sera aussi fait sous peu.

Durant les prochains jours, la préparation des chemins (rechargement) est prévue avant l'épandage d'abat poussière.

7.2 - SERVICE INCENDIE

Deux (2) nouveaux appareils respiratoires ont été acquis pour remplacer les appareils désuets. En tout demeure environ huit (8) appareils à changer pour les prochaines années.

Une rencontre avec M. Christian Madore, préventionniste en sécurité incendie de la MRC de L'Islet, est prévue cette semaine en lien avec le programme PVAF.

M. Benoit Grenier, directeur du service incendie annonce que fin juin, il quittera ses fonctions.

7.3 - SERVICE DES LOISIRS

Préparation des activités d'été.

Le deck hockey débute le 15 mai 2025. Des parties sont prévues tous les jeudis.

Le pickleball sera prêt en juin.

7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES

Confection d'une nouvelle carte des milieux humides pour l'ensemble de la MRC de L'Islet.

Embauche d'un nouveau directeur du service incendie en remplacement de M. Langis Gamache, il s'agit de M. Dominic Gagnon.

Lancement d'une nouvelle équipe pour l'éradication de la Berce de Caucase.

7.5 - COMITÉ D'AUDIT

M. Alain Bois déclare avoir vérifié l'ensemble des transactions effectuées au cours du mois dx 2025 avec M. Denis Boies, le 6 mai 2025, et que les revenus et dépenses sont conformes à la réalité.

7.6 - ORH

Un (1) logement est vacant et demande des réparations pour pouvoir être loué.

8 - AFFAIRES COURANTES

2025-05-05

8.1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2002 CONCERNANT LA CIRCULATION

Je, soussigné, Arnaud Caron-Daneault, conseiller, donne avis de motion et présentation, avec dispense de lecture, du projet de *Règlement numéro 349-2025 modifiant le règlement numéro 171-2002 concernant la circulation*.

Ce règlement a pour but de changer la réglementation de l'intersection de la rue de la Haute-Ville et de la rue de la Station statué par la résolution numéro 2025-04-09.

Une copie a été remise aux membres du Conseil et ces derniers, présents, déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

2025-05-06

8.2 - DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour 2025 accueillera, à temps partiel, un enfant ayant besoin d'un accompagnement particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées / Chaudière-Appalaches offre la possibilité d'aider financièrement l'insertion des gens présentant un handicap;

CONSIDÉRANT QUE la mission de L'Association est la promotion du loisir, du sport et du plein air pour les personnes handicapées de la région de Chaudière-Appalaches en matière d'accessibilité et d'intégration;

CONSIDÉRANT QU'elle travaille en concertation et en collaboration avec les structures locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE l'Association favorise l'accessibilité au loisir et l'intégration à une communauté en versant une aide financière aux organismes de loisir, aux municipalités qui offrent des services d'accompagnement en loisir, aide financière servant à défrayer une partie des salaires supplémentaires pour l'accompagnement un (1) pour un (1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Louise dépose une demande au Programme d'aide financière en accompagnement en loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2025-2026 afin de recevoir une contribution financière pour un service d'accompagnement particulier.

2025-05-07

8.3 - RAPPORT DE VISITE PRÉVENTIVE DES INSTALLATIONS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a procédé à la visite préventive des installations de la Municipalité le 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de visite, daté du 28 avril 2025, évoque les correctifs à apporter, les recommandations ainsi que le délai du 23 juillet 2025, à respecter pour corriger les anomalies répertoriées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu de corriger les anomalies évoquées audit rapport, le tout dans les délais impartis.

2025-05-08

8.4 - RECHERCHE DE FUITES D'EAU - RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise a fait parvenir 2 invitations écrites à l'égard d'une recherche de fuites d'eau sur le réseau de distribution et d'alimentation pour une longueur totale de 3 955 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises visées sont les suivantes, savoir : Groupe H2O et Can Explore;

CONSIDÉRANT QUE la zone de service du Groupe H2O se limite actuellement à la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE Can Explore est intéressé par le travail demandé et que l'entreprise soumettra dès que possible une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre sera conforme aux demandes et dans l'optique de ne pas retarder de quatre (4) semaines l'acceptation de l'offre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu que la Municipalité autorise la directrice générale à signer l'offre de service et les documents nécessaires à la réalisation des travaux et que sera adopté à la prochaine séance du Conseil une résolution entérinant ladite offre et le montant à déboursier.

2025-05-09

8.5 - ACHAT D'UN SECOND AFFICHEUR DE VITESSE NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT l'impact positif que l'afficheur de vitesse acheté et installé pour la première (1ère) fois en 2023 a engendré sur la vitesse des véhicules aux entrées des zones identifiées à cinquante (50) kilomètres/heure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite intervenir sur la vitesse de la circulation pour favoriser la sécurité des piétons et des enfants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'acquérir un second afficheur de vitesse de la société KALITEC au montant de six mille huit cent cinquante dollars et six cents (6 850.06\$) avant taxes et d'installer ce dernier, par rotation, aux entrées Est et Ouest de la Municipalité aux abords des zones de cinquante (50) trente (30) kilomètres/heure.

9 - VARIA

9.1 - PÉTITION POUR ASPHALTER LE 4E RANG EST

Présentation par Mme Nathalie Jeffrey et M. Aurèle Joncas de la pétition.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

2025-05-10

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Arnaud Caron-Daneault et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h45.

Normand Dubé
Maire

Margot Rossignol
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Dubé
Maire

